



Paris, le 12 février 2015

Monsieur François Hollande,
Président de la République

Lettre ouverte

Monsieur le Président de la République,

« *La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut...* » rendre à la justice des mineurs sa force et son identité ! Nous faisons nôtre, en l'actualisant, cette affirmation politique forte, née le 2 février 1945 de l'esprit du Conseil national de la Résistance, qui a nourri la conception fondatrice du droit pénal des mineurs.

Le 2 février 2015, le ministère de la justice célébrait le 70^{ème} anniversaire de l'ordonnance de 1945. Nous attendions que soit enfin annoncée une réforme de la justice des mineurs. Il n'en a rien été.

Ce silence nourrit notre amertume, tant il est urgent de réaffirmer la spécialisation de la justice des mineurs, de repenser la temporalité pénale au plus près du rythme de l'enfant et de redonner la priorité à l'éducation sur la répression et l'enfermement.

S'il devait signer l'abandon pur et simple d'un tel projet, ce silence renforcerait alors la colère des professionnels de l'enfance, qui font le constat quotidien des dégâts causés par le dévoiement de la justice pénale des mineurs, dont l'esprit et la lettre ont été corrompus par de trop nombreuses réformes sécuritaires. Au point qu'aujourd'hui, les enfants demeurent soumis à une justice calquée sur celle des majeurs, obsédée par la systématisme, la rapidité et l'enfermement et perdant de vue le primat de l'éducatif.

L'inaction politique est intolérable et l'attente que nous subissons depuis maintenant près de trois ans souligne la méconnaissance de votre engagement de candidat de faire de la jeunesse une « *priorité* ».

Nous ne pouvons accepter, Monsieur le Président de la République, que des considérations de contexte politique soient invoquées pour justifier de tels reniements.

Aujourd'hui comme hier, et peut être plus qu'hier, la jeunesse doit être notre priorité, notre urgence commune. C'est pourquoi, nous, représentants des professionnels de l'enfance, exigeons que soit présentée dès cette année une réforme progressiste et ambitieuse de la justice des mineurs.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en l'assurance de notre haute considération.

Maria INES, Secrétaire générale du SNPES PJJ FSU
Alain DRU, Secrétaire général de la CGT PJJ
Françoise MARTRES, Présidente du Syndicat de la magistrature
Florian BORG, Président du Syndicat des avocats de France